



## Communiqué

La manifestation intersyndicale du jeudi 21 septembre 2017, contre les ordonnances de la loi travail 2 et les politiques publiques antisociales, après un parcours sans problème a été le théâtre de **réactions policières disproportionnées**.

Afin de proposer une fin de manifestation pacifique et une action collective symbolique, la CGT, Solidaire et l'UNEF avaient prévu de construire un mur devant la permanence de François de Rugy, 4<sup>e</sup> personnage de l'Etat. L'interpeller est un droit citoyen.

Ce type d'action a été réalisé de très nombreuses fois sans heurts. Mais le président Macron considère les opposants à sa politique comme des extrêmes, fainéants et cyniques. Et la rue comme un espace non démocratique.

Aussi un cordon de gardes mobiles a empêché le cortège (CGT en tête) de continuer le trajet vers la permanence et a séparé le cortège à l'aide **de jets nourris de lacrymogène et grenades de désencerclement, sans sommation préalable**.

Après la pagaille, les manifestants restants (1500 environ) se sont rassemblés près du CHU avec calme et détermination. Un mur de 15 m de long a ainsi été érigé, sous le regard des forces de police stoïques.

Des prises de parole ont conclu cette action réalisée dans un esprit bon enfant.

**Alors que tout le monde quittait le lieu dans le calme, la police a chargé avec une violence incompréhensible et toujours sans sommation.** La BAC s'est encore illustrée, « avec zèle ».

Bilan : deux syndiqués CGT blessés par Flash ball, deux autres interpellés, 8 autres molestés, matraqués et gazés à l'intérieur même du camion de l'union locale sud Loire dont un dangereux militant de 86 ans...

Plus largement, au total, au moins 11 personnes ont été arrêtées, et plusieurs blessés sont à déplorer dont deux touchés au visage par des munitions policières.

### **Qu'avaient-ils fait sinon exercer leur droit de manifester ?**

Les deux syndicalistes de la CGT ont été libérés samedi 23 septembre après deux jours de garde à vue ; ils sont placés sous contrôle judiciaire. Leur procès devrait avoir lieu le 14 décembre.

Cette attaque est un précédent qui marque une tentative policière (et politique ?) pour étouffer la contestation et le mouvement social en devenir.

Ni « terroristes » comme nous disait Gattaz, ni « extrême gauche » comme nous qualifie certains médias, nous sommes des syndicalistes et opposants pacifiques que l'Etat de droit a le devoir de protéger des dérives policières.

**La CGT, Solidaires, l'UNEF de Loire atlantique, ainsi que la FSU, condamnent avec la plus grande fermeté la violence injustifiable des forces de l'ordre contre les manifestants. Ces faits constituent une atteinte au droit démocratique de manifester.**

Nantes le 26 septembre 2017